

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2021

Présents : Lugdivine MAYNARD, Lynda BOUET, Monique LEMAIRE, Jean-Louis BARTHOD, Jean-Claude PERRON, Jean-Luc VIDAL, Philippe MERIAUX.

Absentes : Rose BOUET, et Charline DE MOYA qui ont données respectivement leur pouvoir à Lynda BOUET et Philippe MERIAUX.

En début de séance 2 démissions ont été annoncées : Thierry STEFF du conseil municipal et Charline de MOYA de son poste de 2<sup>ème</sup> adjointe.

Une subvention départementale pour couvrir en partie les frais de déneigement de l'hiver 2021 a été demandée à hauteur de 843,71 €. *Unanimité*

La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, a été adoptée afin de pouvoir y nommer l'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de la commune qui avait acquis ce grade par ancienneté. *Unanimité.*

Suite à la démission de la deuxième adjointe qui reste conseillère municipale, et à cause d'un manque de conseillers suffisamment motivé et disponible, le nombre d'adjoint au maire a été ramené de 3 à 2. *Unanimité*

Philippe MERIAUX, passant mécaniquement de 3<sup>ème</sup> adjoint à 2<sup>ème</sup> adjoint, a son indemnité de 3<sup>ème</sup> adjoint maintenu sur le poste de 2<sup>ème</sup>. Elle reste donc à 332,54 € brut par mois soit 287,65 € net. *Unanimité.* (Philippe MERIAUX devient donc le suppléant de Lynda BOUET à la communauté de communes).

Une décision Modificative de la section de fonctionnement du Budget Principal 2021 a été prise comme ci-dessous :

+ 8 500 € pour le chapitre 011 « charges à caractère général » à cause de dépenses imprévues du type frais d'avocat, achats d'équipements nécessaires à la bonne exécution du travail technique, frais de protections anti-covid (surtout pour le camping), et équipement du gîte communal, entre autres.

+16 500 € pour le chapitre 012 « charges de personnel » à cause de la nécessité d'employer un contractuel pour couvrir les longues périodes de maladie d'un agent, tout en étant obligé de maintenir une partie du salaire de ce dernier (sommes qui est compensée en grande partie par l'assurance), et la nécessité d'anticiper par tuilage le départ à la retraite d'ici 2 ans de nos deux agent technique titulaires.

+ 3 500 € pour le chapitre 65 « autres charges courantes » à cause de l'augmentation des indemnités du maire et du troisième adjoint en cours d'année pour mieux prendre en compte leur investissement personnel sur ces postes (maire : 771,39 € => 857,90 € net par mois ; 2<sup>ème</sup> adjoint devenu 3<sup>ème</sup> adjoint : 218,67 € => 287,65 € net par mois).

- 1 000 € pour le chapitre 014 « atténuation de produits » car l'appel de cette atténuation par la communauté de communes est moins élevé que prévu.

**+ 27 500 € au total de dépenses budgétisées en plus**

+ 2 500 € au chapitre 013 « atténuation de charges » car notre commune recevra plus de remboursement de salaire que prévu pour les arrêts maladie.

+ 7 000 € au chapitre 73 « impôts et taxes » car nous recevrons plus qu'espéré au moment du montage du budget en début d'année.

+ 2 000 € au chapitre 74 « dotations et participations » même raison que pour le chapitre 73.

+ 16 000 € au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » dû en grande partie aux bonnes recettes du camping, qui avait été sous-estimées de peur d'avoir une année semblable à celle de 2020.

**+ 27 500 € au total de recettes budgétisées en plus**

*DM équilibrée et adoptée à l'unanimité*

Nous tenons à souligner que le déplacement de la trésorerie de Thueyts à Aubenas entraîne plusieurs semaines de retard pour la perception des recettes et l'envoi de nos factures d'eau.

Mise à disposition des associations de Barnas à but non lucratif des dernières acquisitions de la commune (vidéoprojecteur, écran vidéo, éléments d'estrades et sono) à titre gracieux, sous conditions de cautionnement et de règles de réservation. *Unanimité*

Pour ce qui concerne les débroussailleuses et tronçonneuses, bien que pouvant être sollicités par des associations de Barnas pour entretenir des chemins ruraux, il a été jugé qu'en raison de la spécificité de leur utilisation, qu'elles ne seraient pas prêtées. *6 contre le prêt et 3 abstentions.*

La commune adhèrera au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche, afin de bénéficier de conseils pour de futurs projets communaux. Cette adhésion est gratuite. *Unanimité.*